

RÈGLEMENT D'INTERVENTION

Appel à Projets ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE (ESS) 2025

Grand Châtellerault souhaite donner un coup de pouce aux porteurs de projets innovants et en émergence sur le territoire pour :

- promouvoir l'ESS, en tant que secteur dynamique et créateur d'emplois non délocalisables,
- encourager les projets innovants sur les volets économiques, sociaux et environnementaux.

Définition de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe des structures de toutes tailles et tous secteurs d'activité, animées par les mêmes fondamentaux :

- des formes juridiques identifiées par la Loi ESS du 31 juillet 2014 : associations employeuses, coopératives, structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), entreprises adaptées, sociétés commerciales concourant à un objectif d'utilité sociale, entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS)
- la liberté d'adhésion et la gestion démocratique
- l'intérêt collectif et l'humain au cœur du projet économique
- des bénéficiaires qui financent le développement du projet social.

Qui peut participer ?

L'appel à projets est ouvert à toute structure reconnue dans la **Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014** ou à toute structure classique porteuse d'un projet ou d'une initiative de l'ESS, au stade de l'idée ou de la création, et implantée sur le territoire géographique de Grand Châtellerault.

Ces porteurs de projet doivent répondre à un besoin non satisfait sur le territoire afin de déboucher sur une activité en lien avec les compétences de Grand Châtellerault.

A noter : les structures bénéficiant de subventions de la communauté d'agglomération au titre de l'année en cours ne peuvent pas participer à ce concours.

Quels projets soutenus ?

Les projets déposés contribuent au développement d'activités et d'emplois dans l'ESS, sont innovants et/ou favorisent les réseaux d'acteurs, la coopération, la mutualisation.

Les champs d'intervention couvrent des domaines d'activité variés et en lien avec les compétences de la collectivité : mobilité, économie circulaire, habitat, nature et circuits courts, agriculture urbaine et périurbaine, emploi et insertion, développement économique, croissance verte, etc.

Une attention particulière sera portée aux projets issus des communes rurales et favorisant la redynamisation des centres-bourgs.

Éligibilité des projets

Un jury, constitué de représentants de Grand Châtellerault et de professionnels de la création d'entreprises, délibérera afin de primer les idées/projets/activités les plus innovants.

Le jury examinera les dossiers en prenant en compte les critères suivants :

- **Le caractère émergent du projet ou de l'activité** : le projet candidat doit concerner une activité au stade de l'idée ou de la création. Les projets en phase de développement d'activité ne seront pas retenus.
- **Le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité** : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre.
- **La gouvernance de la structure** : mode de fonctionnement coopératif et/ou collégial du projet, prise en compte de besoins du public cible du projet et de son implication, qualité des partenariats avec d'autres organismes,
- **Le besoin d'accompagnement entrepreneurial, financier, et de communication au service de l'émergence du projet** : l'appel à projet propose un prix financier et un accompagnement du service économie et de professionnels partenaires du jury.

Modalités de financement

Dépenses éligibles	Coûts de création, investissement, fonctionnement
Intensité de l'aide	30 % des dépenses éligibles
Plafond de l'aide	8 000 € par demande

Le concours est doté de 8 000 euros . Ce montant bénéficiera à 1 projet minimum ou 2 maximum.

Le montant sera directement attribué au porteur du projet, et les partenaires resteront à disposition pour proposer différentes prestations telles que :

- accompagnement entrepreneurial,
- accompagnement au financement du projet,
- communication et formation,
- mentorat.

Modalités de participation

Les dossiers de candidature (en annexe) peuvent être déposés **jusqu'au vendredi 6 septembre 2024 à 17h00 (cachet de la poste faisant foi ou heure de réception de l'email).**

Par mail sur :

ess-emploi@grand-chatellerault.fr

Ou par voie postale :

GRAND CHATELLERAULT
Service ESS
78 Boulevard Blossac – CS 90618
86106 CHATELLERAULT Cedex

Les candidats doivent remplir un dossier, qui sera enregistré et étudié par le service ESS de Grand Châtellerault, en collaboration avec les partenaires nommés au jury. Pour une meilleure lisibilité, le support fourni pour la candidature doit être rempli. D'éventuelles annexes peuvent également être jointes.

La participation à une réunion d'information sur l'appel à projets, ou la prise de contact avec le service ESS en amont de la candidature est vivement recommandée.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. L'utilisation des prix devra être conforme à l'objet social de l'organisme lauréat.

Grand Châtellerault se réserve le droit de mettre en place une réunion avec les lauréats afin de faire le point sur l'accompagnement de son projet réalisé avec les partenaires du prix.

Renseignements au service ESS : 05 49 20 30 52 ou ess-emploi@grand-chatellerault.fr

NOM DU PORTEUR	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Descriptif du projet :	
Descriptif de la gouvernance :	
Descriptif du caractère innovant :	
Ancrage territorial et partenaires :	
Budget :	<i>Joindre un budget prévisionnel</i>
Descriptif de votre besoin en accompagnement (si nécessaire) :	